

Section des Diablerets

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Cahier des charges membre du comité

Désignation de la fonction

Membre du comité de la section

Organe supérieur

Président, Assemblée générale (AG)

L'AG élit formellement les membres du comité, sur proposition du comité

Fonctions subordonnées

Aucune fonction subordonnée formellement

Collabore étroitement avec les autres membres du comité, le secrétariat, les commissions et groupes

Remplacement

Est remplacé(e) par le président ou un autre membre du comité

Tâches principales, objectifs

Participation aux séances et aux activités du comité (7-10 séances par an)

Participation à des projets ad hoc selon disponibilité

Participation à la vie associative (3-5 événements par an)

Représente l'association à l'extérieur

Tâches et compétences spéciales

Dans le cadre des tâches du comité, telles que [définies dans les statuts](#).

Le poste complète le comité existant, les différents membres du comité se mettant d'accord sur la répartition des tâches effective entre eux, selon les compétences et intérêts de chacun.

Compétences plus particulièrement recherchées

Compétences en animation de la vie d'une association

Compétences juridiques

Compétences financières

Exigences envers le détenteur de la fonction

Intègre, personnalité orientée vers le sport

Rapport interne avec l'association et ses disciplines

Expérience en organisation et direction

Disposé à investir le temps nécessaire pour les tâches dont il a la charge

Travaille volontiers en équipe

Bonnes connaissances en allemand et en français

Disponibilité :

Plusieurs heures par semaine en moyenne

Dernière actualisation : 23-05-2025